



DIRECTION DES ACHATS DE PRODUITS DE SANTÉ DE L'AGEPS

	PRÉAMBULE	▶ 2
	ANALYSE GÉNÉRALE DES RÉSULTATS DES MARCHÉS NOTIFIÉS EN 2015	▶ 3
	ANALYSE DES RÉSULTATS PAR SECTEUR	▶ 4
	CONCLUSION	▶ 6

PRÉAMBULE

L'année 2015 a été marquée par une forte activité au niveau des équipes des achats de l'AGEPS :

- 885 marchés ont été notifiés au cours de l'année, soit une hausse de 4 % par rapport à l'année précédente.
 - Plus de 1 200 actes modificatifs des marchés en cours d'exécution ont également été élaborés, ce qui représente une hausse de 25 % par rapport à l'année précédente.
 - 56 procédures d'exécution aux frais et risques, correspondant à des situations de rupture d'approvisionnement, ont été mises en œuvre, soit une hausse de 2 % par rapport à l'année précédente.
- Au-delà de cette activité soutenue, plusieurs événements importants sont intervenus au cours de l'année, qui ont impacté la Direction des Achats tant sur le plan de son activité que sur celui de son organisation interne :
- Le premier appel d'offres relatif à la fourniture d'infliximab a été notifié et a permis d'ouvrir ce marché à un médicament biosimilaire permettant de réaliser une économie de 2,2 M€ pour 2015 et de près de 6 M€ en année pleine, soit une baisse de prix estimée à - 45 %. Afin de parvenir à ce résultat, les équipes des achats se sont notamment appuyées sur les travaux de la COMEDIMS qui a dégagé, sur la base des données scientifiques disponibles, un large consensus sur l'équivalence thérapeutique entre produits. Cette mise en concurrence s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article 47 de la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) de 2014 en limitant le périmètre de la consultation aux patients en initiation de traitement. Un potentiel de gain à de 10 M€ reste à exploiter en cas d'évolution de la législation. Des gains complémentaires ont toutefois été obtenus auprès du laboratoire exploitant le princeps dans le cadre du marché négocié réservé aux patients en poursuite de traitement.
 - Sur le plan juridique, l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics a transposé le volet législatif de la directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics. La publication de cette ordonnance a constitué la première étape d'une démarche de simplification afin de permettre d'améliorer l'accès à la commande publique pour les fournisseurs. Elle s'est poursuivie le 5 novembre 2015 par le lancement de la concertation dans le cadre de l'élaboration du projet du décret d'application, qui est finalement entré en vigueur le 1^{er} avril 2016.
 - Pour la 4^e fois depuis 2012, les équipes des achats de l'AGEPS ont largement participé à la 5^e vague du projet ARMEN piloté par la DGOS et qui vise à identifier des actions de gains issues de bonnes pratiques d'achat. Cette participation leur a permis de contribuer activement aux travaux des groupes « Attractivité de la fonction achat », « Bonnes pratiques du levier financier » et « Actualisation des bonnes pratiques des produits de santé » et de valoriser ainsi à nouveau le professionnalisme de l'AGEPS en matière d'achats de produits de santé.
- L'AP-HP a poursuivi et formalisé sa politique d'accès à l'innovation des produits de santé avec le lancement officiel en septembre 2015 d'un « Guichet Unique » en vue de l'achat de dispositifs médicaux innovants ouvert aux praticiens de l'AP-HP. L'enjeu de ce dispositif, issu d'un groupe de travail animé par l'AGEPS, est de permettre l'acquisition et l'évaluation sur le plan médico-économique de dispositifs médicaux innovants en phase de diffusion commerciale, présentant un impact présumé substantiel sur la prise en charge du patient et/ou sur la pratique médicale, mais dont le niveau de preuve est insuffisant pour être directement admis définitivement à l'AP-HP.
 - Suite à l'annulation par le Tribunal Administratif de Paris d'une procédure portant sur des prestations de contrôle de qualité externe d'équipements d'imagerie et de radiothérapie, le Conseil d'État, saisi d'un pourvoi en cassation de l'AP-HP, a finalement donné raison à l'AGEPS dans une décision du 26 juin 2015. Cette décision portait sur la légalité de tests organisés par l'AGEPS dans le cadre d'un appel d'offres dans le but d'apprécier le critère relatif à la valeur technique de l'offre. Contrairement au Tribunal Administratif, le Conseil d'État a estimé que cette pratique ne pouvait être assimilée à un commencement d'exécution et qu'aucun article du Code des Marchés Publics ne permettait de l'interdire.
 - Pour la 6^e année consécutive, une enquête de satisfaction a été réalisée auprès des différents utilisateurs de produits de santé de l'AP-HP pour évaluer leur perception des prestations des équipes des achats de l'AGEPS. Avec une moyenne de 6,8/10 la note globale de satisfaction reste positive en termes de tendance avec une hausse de 13 % depuis le lancement de la 1^{re} enquête en 2010. L'exploitation des résultats de cette enquête va nous permettre, comme chaque année, de définir de nouvelles actions, pour poursuivre l'amélioration de ces prestations, en lien avec les utilisateurs.
 - 28 dossiers (contre 27 en 2014) ont été présentés devant la Commission des Contrats Publics (CCP) de l'AP-HP et ont tous reçu un avis favorable.

ANALYSE GÉNÉRALE DES RÉSULTATS DES MARCHÉS NOTIFIÉS EN 2015

Au cours de l'année 2015, **885 marchés centraux de produits de santé** (contre 849 en 2014) ont été notifiés et sont entrés en vigueur pour un **montant global de 1,26 Md€**, dont 540 marchés issus d'une procédure d'appel d'offres (produits concurrentiels) et 345 en marché négocié sans concurrence (produits de monopole, captifs ou sans équivalent thérapeutique). Il convient enfin d'ajouter à ces chiffres une dizaine de marchés conclus pour les structures de l'AGEPS (Établissement Pharmaceutique des Hôpitaux de Paris, Département des Essais Cliniques).

Pour réaliser cette activité, les équipes des achats ont assuré la passation de **81 procédures d'Appel d'Offres comportant environ 1 500 lots**.

Parallèlement à cette activité de passation de nouveaux marchés, les équipes des achats ont également élaboré **environ 1 200 actes modificatifs de marchés**. Ces actes portent majoritairement sur des modifications de références ou de substitution de produits sans impact sur le montant du marché, des transferts de marchés entre fournisseurs, des modifications de montants ou encore des modifications mineures de coordonnées du titulaire.

Enfin, 56 procédures d'achats aux frais et risques du titulaire ont été mises en œuvre (contre 50 en 2014) : ces procédures, de plus en plus fréquentes, résultent de « défaillances » de fournisseurs dans le cadre de l'exécution des marchés et se révèlent complexes à gérer mais indispensables pour garantir la continuité des approvisionnements des hôpitaux. Le recours à cette procédure s'explique notamment par :

- La politique de réduction des stocks des fournisseurs, aggravée par l'éloignement des sites de fabrication, ce qui limite leur réactivité en cas de hausse imprévue des consommations, notamment lors de l'attribution de marchés importants.
- Les modifications ou suppressions de produits, décidées par les « maisons mères » sans tenir compte des engagements contractuels des filiales.
- Le renforcement des contrôles exercés par les autorités sanitaires, qui conduisent, dans certains cas, à la suspension d'autorisations de fonctionnement de sites de production de matières premières ou de produits finis.

Les gains réalisés dans le cadre de ces marchés, par comparaison aux marchés précédents, s'élèvent à **17,7 M€** dont **7,9 M€** sur l'exercice 2015 et **9,8 M€** sur 2016. Pour adopter la méthodologie PHARE, il convient d'ajouter à ces gains ceux résultant de la négociation par rapport aux offres initialement proposées par les fournisseurs, dans le cadre des marchés négociés sans concurrence ou des lots d'appels d'offres déclarés infructueux. Les gains totaux s'élèvent alors à **19,4 M€⁽¹⁾**, dont **10 M€** sur l'exercice 2015 et **9,4 M€** sur l'exercice 2016. Il convient toutefois de distinguer ces résultats par type de procédures :

- Les **appels d'offres** présentent logiquement et comme chaque année, les meilleurs résultats : 15 M€ de gains achats dont 7,2 M€ sur l'exercice 2015 et 7,8 M€ sur 2016, soit une performance d'environ 8,8 % pour un montant de marchés s'élevant à 396 M€.
- Les **marchés négociés sans concurrence** enregistrent une baisse de 2,4 M€ en année pleine dont 0,5 M€ sur l'exercice 2015 et 1,9 M€ sur 2016 (après une hausse de 110 k€ en 2014) pour un montant des marchés s'élevant à 809 M€ Il convient de noter que les négociations ont permis d'obtenir un gain d'environ 0,7 % (0,5 % en 2014) par rapport aux offres initialement proposées par les fournisseurs, ce qui représente un montant de 3,7 M€ en année pleine, dont 2,5 M€ sur l'exercice 2015 et 1,2 M€ sur 2016.
- Les **marchés passés suite à des déclarations de lots infructueux** enregistrent une baisse globale des prix de 5,2 % (contre une hausse de 4 % en 2014) soit 288 k€ en année pleine dont 190 k€ sur l'exercice 2015 et 98 k€ sur 2016, la négociation ayant permis un gain de 741 k€ en année pleine, dont 338 k€ sur l'exercice 2015 et 403 en 2016, au regard des offres initiales proposées par les candidats.

Enfin, les **gains complémentaires** suivants ont été réalisés au cours de cette année :

- 1,5 M€ du fait de la mise en œuvre de la politique des escomptes, politique qui a été mise en avant en tant que « bonne pratique d'achat » dans le cadre du projet ARMEN 2014.
- 8,2 M€ au titre des remises sur chiffres d'affaires.

(1) Ces montants couvrent les gains issus des procédures d'appel d'offres et les gains de négociation issus des marchés passés sans concurrence. En termes de périodes prises en compte, ils diffèrent toutefois des gains transmis à l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui intègrent les gains comptabilisés en 2015 des marchés passés en 2014 et en 2015.

ANALYSE DES RÉSULTATS PAR SECTEUR

MÉDICAMENTS ET SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES

En 2015, les 252 marchés notifiés du secteur des médicaments présentent une baisse moyenne des prix estimée à 3,2 %, ce qui représente un gain en année pleine de 11 M€ pour un montant contractuel établi sur la durée totale des marchés d'environ 710 M€.

/ PROCÉDURES D'APPELS D'OFFRES

Ces consultations, qui comportaient au total 295 lots, ont abouti à la notification de 109 marchés pour un montant estimé à 64 M€. L'économie potentielle annuelle obtenue s'élève à 8,9 M€ dont 4,9 M€ sur l'exercice 2015 et 4 M€ sur 2016, soit une baisse de prix globale estimée à 25 %, ce qui peut être considéré comme un résultat très satisfaisant. Les principales évolutions portent sur les produits suivants :

- **Spécialités pharmaceutiques sous dénomination commune internationale (DCI) :** globalement, le résultat est très satisfaisant avec un gain en année pleine estimé à 1,4 M€. L'essentiel des baisses de coût unitaire dégagées résulte de :
 - La première mise en concurrence pour plusieurs spécialités sous DCI (tifofiban, dexpanthenol, ribavirine, lidocaïne/prilocaïne, tetrabenazine, flecainide LP, moxifloxacine, escitalopram).
 - La concurrence avérée pour des spécialités de réserve hospitalière, à prescription initiale hospitalière ou à prescription hospitalière.
- **Anesthésiques volatiles :** le gain obtenu s'élève à 15 %, soit un montant en année pleine de 136 k€. Ce résultat s'explique en raison d'un changement de fournisseur sur le sévoflurane. La baisse de prix de cette spécialité (prix incluant la mise à disposition, gestion et maintenance du parc d'évaporateurs) peut s'expliquer par l'existence d'une concurrence effective sur le plan national ainsi que par la durée de cet appel d'offres prévu pour 3 ans qui a ainsi permis d'améliorer de manière significative le résultat attendu. Les principales difficultés rencontrées ont porté sur les prestations associées, à savoir la qualité de la mise à disposition et la maintenance des évaporateurs. Compte tenu de ces aspects techniques, l'expertise des ingénieurs biomédicaux de la Direction des Achats de l'AGEPS a été sollicitée.
- **Spécialités anticancéreuses :** le résultat de l'appel d'offres a été jugé très satisfaisant avec une baisse globale des prix estimée à 28 %, ce qui représente un gain potentiel annuel de 1,16 M€. L'essentiel des baisses de coût unitaire dégagées par la procédure d'appel d'offres provient de la mise en concurrence récente de trois médicaments (ifosfamide injectable, octréotide injectable, temozolomide en gélule).

- **Fluorodésoxyglucose (FDG) radiopharmaceutique :** le résultat de l'appel d'offres a été jugé très satisfaisant, avec un coût global à la baisse de 12 %, ce qui représente une économie potentielle annuelle de 403 k€. Ce résultat est d'autant plus appréciable que l'appel d'offres précédent avait déjà permis d'obtenir des baisses de prix très significatives (26 %) avec l'arrivée d'un nouveau fournisseur sur le marché français. Les résultats de cet appel d'offres s'expliquent notamment par l'effet de concurrence, la baisse de prix du FDG observée dans les pays européens et la pondération plus importante du critère prix par rapport à l'appel d'offres précédent (passage de 30 % à 40 %). En effet, pour cet appel d'offres, la qualité des produits existant sur le marché français étant globalement très satisfaisante, la Commission Technique Préparatoire a estimé qu'il était possible d'augmenter le poids attribué au critère prix.

- **Infliximab (anticorps monoclonal) :** cette consultation était très attendue puisqu'il s'agissait de la première mise en concurrence avec des médicaments biosimilaires de cette spécialité réservée à l'hôpital et utilisée dans le traitement des maladies inflammatoires du tube digestif comme par exemple la maladie de Crohn, en rhumatologie contre la polyarthrite rhumatoïde, ou en dermatologie contre le psoriasis. Cette mise en concurrence s'est appuyée sur les travaux de la COMEDIMS centrale de l'AP-HP qui a permis d'établir, sur la base des données scientifiques disponibles, un large consensus sur l'équivalence thérapeutique entre la spécialité princeps (Remicade® – laboratoire MSD) et les nouveaux médicaments dits « biosimilaires ». La consultation a pris en compte cette analyse, tout en préservant le respect du cadre légal tel que visé dans l'article 47 de la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) de 2014 qui ne permet pas l'interchangeabilité par le prescripteur ou la substitution par le pharmacien chez les patients déjà traités. Au final, le résultat de la consultation a été jugé très satisfaisant avec un gain d'achat de près de 6 M€ en année pleine, soit une baisse de prix estimée à 45 %, en tenant compte de l'ensemble des remises proposées. Il convient de noter également que, suite à l'attribution du marché au fabricant de biosimilaires Hospira, le marché négocié destiné aux patients en poursuite de traitement avec la spécialité de référence Remicade® (non couverts dans le cadre de l'appel d'offres compte tenu de la réglementation indiquée précédemment) a fait l'objet d'une nouvelle négociation qui a permis d'obtenir un gain complémentaire de 2,8 M€ en année pleine.

/ MARCHÉS NÉGOCIÉS

143 marchés ont été négociés pour un montant prévisionnel de 645 M€. Ces marchés présentent une baisse moyenne de prix de 0,35 %, ce qui représente un gain de 2,2 M€ en

année pleine. Ce résultat s'explique en totalité grâce aux gains de négociation obtenus par les experts en évaluation et achats : ces gains, qui correspondent à l'écart de prix entre l'offre initialement reçue et l'offre retenue, s'élèvent en effet à 2,5 M€ en année pleine.

DISPOSITIFS MÉDICAUX

En 2015, les 364 marchés du secteur des dispositifs médicaux présentent une économie potentielle annuelle de 3 M€ dont 1,9 M€ sur 2015 et 1,1 M€ sur 2016 pour un montant total estimé des marchés de 319 M€.

/ PROCÉDURES D'APPELS D'OFFRES

Avec une baisse moyenne des prix estimée à environ 3 %, les consultations d'appel d'offres constituent en montant global la totalité des économies réalisées en 2015 (environ 3 M€ en année pleine dont 1,9 sur 2015 et 1,1 M€ sur 2016). Les consultations les plus importantes ont porté sur les produits suivants :

- **Stents coronaires actifs** : cette consultation présente un résultat très satisfaisant avec une économie estimée à 17 % soit un gain de 247 k€ sur l'année 2015 et 243 k€ sur 2016. Cette économie s'explique du fait de la mise en concurrence des endoprothèses avec polymère non résorbable et avec polymère biorésorbable.
- **Gants et doigts** : cette consultation, qui comportait 16 lots, présente un résultat très satisfaisant avec une économie potentielle estimée à 418 k€ en 2015, soit une baisse moyenne des prix de l'ordre de 5,7 %. Ce résultat a été rendu possible grâce à l'important travail de révision de l'allotissement, sur la base d'une enquête réalisée auprès des utilisateurs, ainsi qu'une analyse des recommandations des sociétés savantes et de l'offre industrielle.
- **Ligatures et sutures** : cette consultation, qui comportait 59 lots, a donné lieu à une économie estimée à environ 10,5 %, ce qui représente une économie potentielle estimée à 136 k€ en 2015 et 45 k€ en 2016.
- **Dispositifs médicaux d'ophtalmologie implantables et consommables à usage unique et sutures pour chirurgie ophtalmique** : cette consultation, qui comportait 66 lots, présente un résultat très satisfaisant avec une baisse moyenne des prix de 5,7 %, ce qui correspond à une économie potentielle annuelle de 136 k€ en 2015 et 45 k€ en 2016. La modification du champ couvert par cet appel d'offres et le choix, à qualité technique équivalente, des offres présentant le meilleur prix, expliquent ce résultat.
- **Trousses de soins et instrumentation à usage unique** : sur l'ensemble de la consultation, qui comportait 38 lots, la baisse moyenne des prix s'élève à 5,6 %, ce qui correspond à une économie potentielle de 36 k€ sur 2015 et 106 k€ sur 2016. Ce résultat s'explique notamment par la forte concurrence sur ce type de dispositifs sachant que leur utilisation, notamment en ce qui concerne l'instrumentation à usage unique, est en constante augmentation compte tenu des évolutions des activités des stérilisations centrales des hôpitaux.

/ MARCHÉS NÉGOCIÉS SANS CONCURRENCE

96 marchés ont été conclus pour un montant prévisionnel de 64 M€ et affichent globalement une quasi-stabilité des prix avec une hausse annuelle de 18 k€ par rapport aux marchés précédents. Il convient de relever que ce résultat s'explique grâce aux gains de négociation obtenus par les experts en évaluation et achats : ces gains, qui correspondent à l'écart de prix entre l'offre initialement reçue et l'offre retenue, se sont élevés en effet à 313 k€ en année pleine.

RÉACTIFS ET CONSOMMABLES DE LABORATOIRE

En 2015, les 129 marchés notifiés du secteur Dispositifs Médicaux de Diagnostic In Vitro (DM DIV) ont permis d'obtenir une économie potentielle annuelle de 867 k€ pour un montant total des marchés estimé à 126 M€.

/ PROCÉDURES D'APPELS D'OFFRES

Avec une baisse moyenne des prix estimée à environ 7 %, les consultations d'appel d'offres constituent la source d'économies la plus importante (environ 1 M€ de gain achat potentiel annuel dont 155 k€ sur 2015 et 853 k€ sur 2016). Les consultations les plus importantes ont porté sur les produits suivants :

- **Milieux, réactifs et consommables pour culture cellulaire, sondes de cytogénétique moléculaire et prestations associées** : le résultat obtenu fait apparaître une baisse moyenne des prix de l'ordre de 6 %, ce qui représente une économie potentielle annuelle estimée à 58 k€ en 2015 et 57 k€ en 2016. Les résultats économiques les plus favorables sont obtenus principalement sur les sondes de cytogénétique moléculaire et les cryotubes pour la conservation d'échantillons biologiques dans les vapeurs d'azote. Pour les milieux et réactifs de culture, la mise en concurrence a pleinement joué, deux candidats ayant fait d'importants efforts sur leurs prix pour gagner des parts de marché.
- **Réactifs et mise à disposition de matériel pour la recherche de rétrovirus par technique moléculaire captive ou non d'appareil ou par technique immunologique non captive d'appareil** : cette consultation, qui comportait 33 lots, a donné lieu à une économie estimée à environ 13,4 %, ce qui représente une économie potentielle estimée à 194 k€ en 2015 et 966 k€ en 2016. Ce résultat très satisfaisant s'explique compte tenu du domaine en constante évolution et de la compétition très active entre les fournisseurs.

/ MARCHÉS NÉGOCIÉS SANS CONCURRENCE

47 marchés ont été négociés pour un montant global de 50 M€ et ont entraîné une hausse de 0,5 %, soit un surcoût potentiel d'environ 100 k€ pour 2015 et 40 k€ pour 2016. Il convient de noter que la négociation a permis d'obtenir une réduction de l'ordre de 0,8 % de la valeur du montant des marchés, ce qui représente un gain de 197 k€ en année pleine.

ÉQUIPEMENTS BIOMÉDICAUX, D'IMAGERIE ET DE LABORATOIRE

Le montant des marchés notifiés d'équipements biomédicaux et d'imagerie s'élève à 110 M€ en 2015. Le bilan présente une économie globale potentielle de 1,7 M€ en 2015 et 1,2 M€ en 2016, ce qui représente une baisse de l'ordre de 8,7 % par rapport aux prix des précédents marchés.

/ PROCÉDURES D'APPELS D'OFFRES

Avec une économie estimée à 1,5 M€ en 2015 et 1,2 M€ en 2016, les 78 marchés issus de procédures d'appels d'offres présentent un résultat global très positif avec une baisse moyenne des prix de l'ordre de 13 %. Ces consultations ont porté sur les équipements ou domaines suivants :

- **Plusieurs équipements d'imagerie par résonance magnétique (IRM) :** ces équipements ont fait l'objet de marchés subséquents consécutifs au nouvel accord-cadre multi-attributaire conclu en 2015. Les marchés subséquents passés au cours de cette même année ont permis d'acquérir des IRM de champ 3 T pour les services de radiologie du Groupe Hospitalier Paris Sud et de l'Hôpital Robert Debré et pour le service de neuroradiologie de la Pitié Salpêtrière, et des IRM de champ 1,5 T pour les Hôpitaux Necker, Saint-Antoine, Armand Trousseau, Jean Verdier, pour les Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val-de-Seine et pour le service de radiologie polyvalente et oncologie de la Pitié-Salpêtrière. Ces marchés ont permis d'obtenir un gain potentiel annuel d'environ 410 k€ pour 2015 et 560 k€ pour 2016.
- **Plateau technique de biochimie, de cytologie et d'hémostase destiné au GH Pitié-Salpêtrière-Charles-Foix :** la consultation présente un résultat très satisfaisant avec une baisse de prix estimée à 16 % comparativement aux coûts de fonctionnement actuels, ce qui représente une économie potentielle de 272 k€ sur 2015 et 200 k€ sur 2016.
- **Chaîne automatisée de cultures microbiologiques destinée au GH Hôpitaux Universitaires Paris Centre :** cet achat s'inscrivait dans un projet d'automatisation du processus de cultures microbiologiques en bactériologie et parasitologie

(ensemencement des prélèvements, incubation des milieux ensemencés, tri des cultures positives) pour un volume d'activités de 83 000 échantillons à traiter par an.

- **4 tomographes à émission de positons couplés à un scanner (TEP scanner) pour les hôpitaux Bicêtre, Tenon, Pitié-Salpêtrière et Saint-Louis :** il s'agissait d'une opération importante dans le contexte français compte tenu du nombre d'équipements à renouveler dans une même consultation. Les prix obtenus ont permis d'obtenir un gain de l'ordre de 10 %, soit un montant de l'ordre de 500 k€. La performance de ces nouveaux équipements devrait par ailleurs engendrer des gains au niveau du coût, parfois très élevé, des produits radioactifs achetés.
- **Équipements de radiologie conventionnelle :** la consultation présente un résultat très satisfaisant avec un gain estimé à 18 %, ce qui représente une économie potentielle de 197 k€ sur 2015 et 138 k€ sur 2016. L'arrivée sur le marché d'une nouvelle société a permis de relancer la concurrence.
- **Systèmes de surveillance physiologique multiparamétrique :** il s'agissait d'un nouvel accord-cadre multi-attributaire avec remise en concurrence organisée au moment de la survenue du besoin. 3 co-attributaires ont été retenus pour chacun des 2 lots de cette consultation. Seuls ces fournisseurs pourront participer aux procédures de passation des marchés subséquents. L'économie potentielle annuelle s'élève à ce stade à 105 k€.
- **Consommables pour Continuous Positive Airway Pressure (CPAP, ventilation en pression positive continue) nasale :** le recours à des produits génériques a permis d'obtenir un gain estimé à 85 k€ pour 2015 et 100 k€ pour 2016.

/ MARCHÉS NÉGOCIÉS SANS CONCURRENCE

62 marchés négociés ont été notifiés pour un montant global de 50 M€ et ont donné lieu à une baisse moyenne des prix estimée à 2 %, soit une économie potentielle de 206 k€ en 2015 et 135 k€ en 2016. Les négociations menées par les experts ont permis de dégager un gain de 4,5 % par rapport aux montants des offres initiales, ce qui représente un montant de 895 k€ en année pleine.

CONCLUSION

2015 a constitué une année charnière puisqu'il s'agissait de la première année du 2^e programme « Performance Hospitalière pour des Achats Responsables » (PHARE) défini par la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) du ministère des Affaires sociales et de la Santé. L'enjeu était important pour l'AGEPS qui devait confirmer les résultats consécutifs obtenus dans le cadre du 1^{er} programme (48,6 M€ sur 3 ans soit une moyenne de 16,2 M€ par exercice budgétaire).

Rapportée en pourcentage, la performance, qui s'était infléchie au cours des années précédentes (3,7 % en 2012,

2,7 % en 2013, 2,3 % en 2014), s'est redressée en 2015 pour atteindre un résultat de 3,4 %. Cette évolution s'explique par la première mise en concurrence de l'inflximab avec des médicaments biosimilaires qui a généré des gains très importants, tant au niveau de la procédure d'appel d'offres que dans le cadre du renouvellement du marché négocié destiné aux patients en poursuite de traitement. Le maintien de cette performance dépendra notamment de l'évolution de la réglementation sur les biosimilaires qui n'autorise pas actuellement l'interchangeabilité et limite pour cette raison les économies réalisables dans ce domaine.